

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la nouvelle mesure législative mentionnée par le député est une preuve du souci du gouvernement à cet égard.

M. Lewis: Le ministre des Finances a trop de jugement pour dire que le projet de loi traite de la question. Puis-je demander au ministre responsable du logement s'il a l'intention de s'assurer, bien que les hypothèques conventionnelles sur le marché privé puissent augmenter, que le taux d'intérêt hypothécaire fixé par la Société centrale d'hypothèques et de logement, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, soit au moins maintenu à son niveau actuel et ne soit pas autorisé à augmenter.

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le taux d'intérêt, dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation, sera fixé conformément à la loi qu'adoptera le Parlement.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre, étant donné que sa réponse ne donne l'assurance à aucun d'entre nous, pas plus qu'aux acheteurs ou locataires de maisons...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député reconnaîtra de bonne grâce qu'il s'agit d'un débat. La parole lui a été accordée pour poser une question supplémentaire et non pour soulever un débat.

M. Lewis: Le ministre a-t-il l'intention de s'assurer que la loi du Parlement soit appliquée de façon à ce que le niveau, actuellement élevé, du taux d'intérêt hypothécaire aux termes de la loi nationale sur l'habitation, n'augmente pas davantage.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il s'agit là d'une instance.

* * *

LES PENSIONS

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LA SUPPOSÉE INTENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE PROFITER D'UNE PARTIE DE LA RÉCENTE AUGMENTATION—POUR PARLERS ENTRE LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

A-t-il communiqué avec le gouvernement du Québec au sujet de l'augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse de \$15 par mois? Récemment, je disais à l'honorable ministre que le Québec s'appropriait à «tripoter» cette augmentation, et le fait...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député voudrait-il poser sa question?

M. Caouette: Oui, monsieur l'Orateur, mais je voudrais que l'honorable ministre soit bien au courant des faits.

L'honorable ministre a-t-il communiqué avec les autorités du Québec et est-il parfaitement au courant du fait que cette province s'approprie à utiliser ces sommes versées par le gouvernement fédéral?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député doit poser une question et non pas faire des alléga-

tions. De toute façon, la question, si je la comprends bien, a maintenant été posée, et l'honorable ministre pourrait peut-être tenter d'y répondre.

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires sociales du Québec ne m'a présenté aucune instance au sujet des pensions de vieillesse. J'ai lu certaines déclarations qu'on lui prêtait dans les journaux, mais c'est tout.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—ON DEMANDE SI L'AUGMENTATION SERA VERSÉE AUX PENSIONNÉS OU AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

[Français]

M. Caouette: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Ces sommes supplémentaires qui sont versées, tant au Québec qu'ailleurs, sont-elles remises directement aux pensionnés ou bien aux gouvernements provinciaux?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le montant est versé directement au bénéficiaire.

* * *

LES POSTES

MANITOBA—L'AMÉLIORATION DU SERVICE RURAL

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre des Postes, mais vu son absence, je vais m'adresser au secrétaire parlementaire ou à un ministre suppléant. Comme le service postal des régions rurales du Manitoba laisse fort à désirer, j'aimerais demander, peut-être au secrétaire parlementaire, si on a donné suite à la lettre que j'adressais au ministère le 5 mai dernier pour exhorter le gouvernement à faire enquête sur le service postal rural. S'il a fait cette enquête, quelles mesures songe-t-il à prendre pour accélérer le service dans les régions rurales du Manitoba?

M. Gerald Richard Cobbe (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas les prémisses de la question, mais je vais m'occuper de la chose. Je n'ai pas entendu parler de la lettre en question, mais je vais vérifier et renseigner le député.

M. Murta: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il semble, pour beaucoup de gens du moins, que l'efficacité acquise par le service postal urbain l'a été aux dépens des régions rurales...

• (1450)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut faire une déclaration mais doit poser sa question. Je suggère à tous les députés d'étudier les précédents concernant les questions dont de nombreux éléments doivent être exclus. L'un d'entre eux est l'allégation de prétendus faits. Que le député pose une question supplémentaire.